

## BUDGET pour l'exercice 2013 et notes à l'appui

### Introduction:

Pour la première fois depuis 3 ans, le budget soumis au Synode présente une certaine stabilité par rapport au budget de l'année précédente. En effet, les mesures qui ont dû être prises suite à l'arrêt du paiement d'une entreprise contributrice en 2010 ont été réalisées, et les rentrées de la contribution ecclésiastique montrent une forme de régularité sur laquelle il semble possible de s'appuyer pour l'année à venir.

### Le budget 2013 présente deux particularités:

- le financement par projet: après plusieurs années de restrictions budgétaires et de diminution de prestations, notre Eglise est en train de dessiner son avenir au travers de différents projets. Ceux-ci apparaissent de manière indépendante dans le budget, étant compris qu'ils doivent pouvoir se développer avec des financements ne grevant pas le compte d'exploitation de l'institution. Cette manière de faire est nouvelle et le budget 2013 en est une amorce appelée à se développer à l'avenir.
- le budget de l'exploitation immobilière figure à la suite et de manière indépendante du budget de fonctionnement de l'institution; les deux budgets présentent néanmoins un résultat total cumulé. Cette présentation a été choisie pour la raison suivante: les charges et les ressources immobilières sont indépendantes du fonctionnement institutionnel; il est pertinent de différencier ce qui est financé par la contribution ecclésiastique et les dons pour accomplir la mission de l'Eglise, de ce qui doit être financièrement autonome et ne devant pas être financé par la contribution ecclésiastique.

### Deux variables:

Les derniers comptes ont montré, par rapport aux budgets établis, qu'il y a deux postes qui peuvent influencer considérablement les prévisions économiques. Il s'agit des dons et des salaires.

Les dons: par nature, ceux-ci sont difficilement prévisibles. Le fort soutien dont a bénéficié l'EREN en 2011 de la part des Eglises alémaniques notamment, a permis des résultats nettement meilleurs que ceux budgétés. Il semble néanmoins peu judicieux d'établir dans un budget un montant exagérément optimiste. C'est pourquoi le montant défini est basé sur une base statistique excluant les dons "extraordinaires" ou les legs. Néanmoins, un certain nombre de mesures sont conduites par le biais du secteur Levée de fonds du Secrétariat général auprès des donateurs et des paroisses alémaniques afin de valoriser ce poste du budget.

Les salaires: les montants portés au budget sont établis sur la base d'une occupation complète des postes. Les exercices précédents ont montré que certaines vacances de postes, impossibles à connaître au moment de l'établissement du budget, ont considérablement influencé le résultat.

Des informations complémentaires sont fournies sous les rubriques correspondantes et sont signalées dans le budget par un signe ( ⌘ ) en avant colonne

## Charges salariales

Les charges salariales sont calculées selon la grille salariale telle qu'elle a été acceptée par le Synode dans sa session du 6 décembre 1995.

Le budget 2013 tient compte de la revalorisation des traitements de 5% décidée par le Synode de juin 2006, en vigueur depuis 2009. Afin de suivre la pratique de l'Etat en matière de calcul du renchérissement et considérant la tendance à la baisse de l'indice des prix à la consommation, l'indexation devrait être maintenue telle qu'en 2012. Cependant, afin de compenser l'augmentation du taux de prime de l'employé à la Caisse de pensions (passant de 8.7 à 9%) il a été décidé d'adapter les salaires de 0.3 points. L'indexation 2013 (sur la base de 1993 = 100) est ainsi fixée à 115,9 points.

Le Conseil synodal a décidé de réinvestir la somme potentiellement économisée par la conclusion d'une assurance perte de gain en cas de maladie dans l'amélioration du pouvoir d'achat des personnes employées tout en compensant la prise en charge de la moitié de la prime de cette assurance par les personnes employées. Le budget comprend donc un échelon supplémentaire dans la progression salariale, soit l'ajout d'une 13<sup>e</sup> annuité (1/3 de haute paie) à partir de janvier 2013. Cela représente une augmentation du salaire brut annuel de Fr. 1'076.80 pour un ministre à plein temps bénéficiant actuellement de 12 haute-paies. Cette démarche peut être considérée comme un premier pas transitoire vers un projet de revalorisation des conditions salariales dans l'EREN.

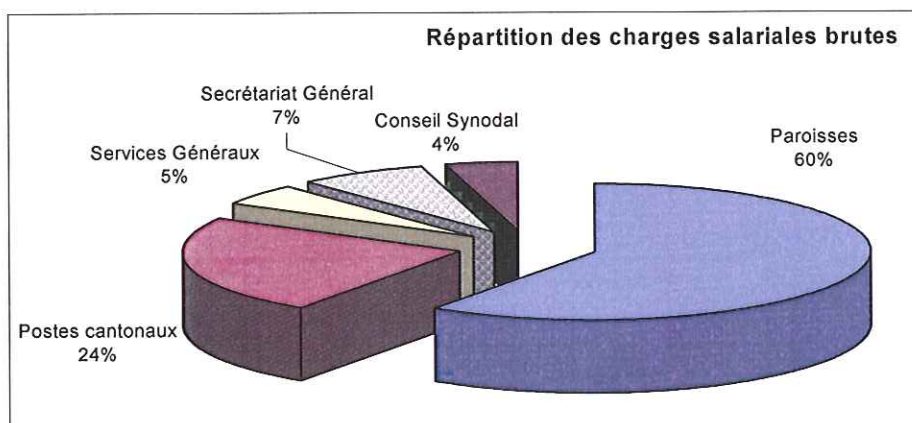
Les salaires annuels 2013 se présentent comme suit :

	Base	Hautes-paies	Maximum (après 13 ans)	Indexé à 115,9 points (+ revalorisation 5%)	
				Minimum	Maximum
Permanents :	65'040 fr.	17'000 fr.	82'040 fr.	79'527 fr.	100'314 fr.

Compte tenu de ces éléments, les variations des chapitres "traitements" correspondent, pour les ministres de l'EREN,

- à des changements du nombre de titulaires;
- à d'éventuels changements de titulaires;
- à des additions de hautes-paies;

Paroisses	4'072'241.-
Postes cantonaux	1'607'363.-
Services généraux	351'205.-
Secrétariat général	509'435.-
Conseil synodal	278'717.-



### Informations complémentaires

- La prise en charge de 1.5% des primes à la Caisse de pensions, par le Fonds de garantie (adaptation du règlement dans ce sens par le Synode le 5 mai 1999), représente une économie pour la Caisse centrale et le CSP d'environ 105'000.- fr.
- Dans sa séance du 22 octobre 2012, la Commission financière a pris connaissance et a avalisé le budget 2013.

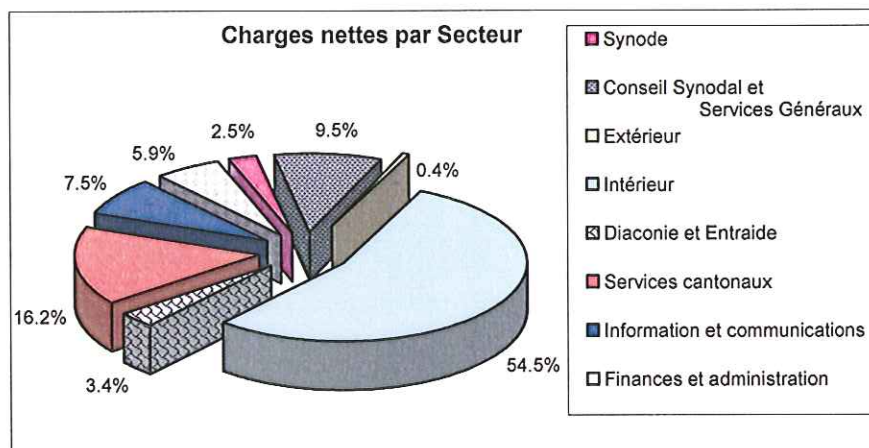
### Résolution :

Le Synode adopte le budget 2013.

## Résultat résumé par Secteur

	COMPTES 2011		Budget 2012		Budget 2013		Par rapport au:		Par rapport au:		
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2011		Budget 2012		
Contribution ecclésiastique		6'147'480.90		6'000'000.00		6'000'000.00	-147'500	-2.40%			
Part au subside const. / Subvention de l'Etat		828'903.00		835'500.00		835'500.00	6'600	0.80%			
Prestations des Communes urbaines		5'750.00		5'800.00		5'800.00	100	0.87%			
Intérêts		22'599.80		15'000.00		15'000.00	-7'500	-33.63%			
Semaine d'offrande		68'974.00		10'000.00		10'000.00	-59'000	-85.50%			
Dons et legs		630'998.03		220'000.00		228'000.00	-258'000	-53.09%	8'000	3.64%	
Attribution des dons	145'000.00						-	-	-	-	
Attribution voulues par les donateurs	220'000.00						-	-	-	-	
<b>RECETTES</b>		<b>7'339'706</b>		<b>7'086'300</b>		<b>7'094'300</b>	<b>-245'500</b>	<b>-3.34%</b>	<b>8'000</b>	<b>0.11%</b>	
<b>SYNODE</b>		<b>70'135</b>		<b>176'500</b>		<b>198'500</b>	<b>128'400</b>	<b>183.03%</b>	<b>22'000</b>	<b>12.46%</b>	
<b>CONSEIL SYNODAL ET SERVICES GENERAUX</b>		<b>677'251</b>	<b>12'000</b>	<b>714'800</b>		<b>828'800</b>	<b>70'000</b>	<b>93'500</b>	<b>14.06%</b>	<b>44'000</b>	<b>6.16%</b>
<b>EXTERIEUR</b>		<b>148'879</b>	<b>137'070</b>	<b>100'000</b>	<b>67'000</b>	<b>102'800</b>	<b>67'000</b>	<b>24'000</b>	<b>203.16%</b>	<b>2'800</b>	<b>8.48%</b>
<b>INTERIEUR</b>		<b>4'208'120</b>	<b>98'820</b>	<b>4'370'700</b>	<b>86'000</b>	<b>4'424'500</b>	<b>78'000</b>	<b>237'200</b>	<b>5.77%</b>	<b>61'800</b>	<b>1.44%</b>
<b>DIACONIE ET ENTRAIDE</b>		<b>277'199</b>	<b>120'000</b>	<b>367'500</b>	<b>120'000</b>	<b>392'500</b>	<b>120'000</b>	<b>115'300</b>	<b>73.35%</b>	<b>25'000</b>	<b>10.10%</b>
<b>SERVICES CANTONAUX</b>		<b>1'637'534</b>	<b>371'995</b>	<b>1'766'700</b>	<b>382'200</b>	<b>1'660'100</b>	<b>369'300</b>	<b>25'300</b>	<b>2.00%</b>	<b>-93'700</b>	<b>-6.77%</b>
<b>INFORMATION - COMMUNICATION</b>		<b>504'990</b>		<b>544'100</b>		<b>601'800</b>		<b>96'800</b>	<b>19.17%</b>	<b>57'700</b>	<b>10.60%</b>
<b>FINANCES ET ADMINISTRATION</b>		<b>669'058</b>	<b>183'075</b>	<b>670'800</b>	<b>217'500</b>	<b>666'200</b>	<b>192'000</b>	<b>-11'800</b>	<b>-106.15%</b>	<b>20'900</b>	<b>4.61%</b>
<b>Résultat d'exploitation 1</b>		<b>8'193'166</b>	<b>8'262'665</b>	<b>8'711'100</b>	<b>7'959'000</b>	<b>8'875'200</b>	<b>7'990'600</b>				
Dissolutions de réserves					180'000		150'000				
<b>Excédent de charges 1</b>			<b>69'499</b>	<b>572'100</b>		<b>734'600</b>					
<b>EXPLOITATION IMMOBILIERE</b>		<b>876'178</b>	<b>751'261</b>	<b>692'300</b>	<b>691'500</b>	<b>902'800</b>	<b>883'300</b>	<b>-105'400</b>	<b>-84.39%</b>	<b>18'700</b>	<b>2338%</b>
Dissolutions de réserves					200'000		300'000				
<b>Perte / bénéfice exploitation immobilière</b>		<b>124'917</b>			<b>199'200</b>		<b>280'500</b>				
<b>Résultat d'exploitation Total</b>		<b>9'069'344</b>	<b>9'013'926</b>	<b>9'403'400</b>	<b>8'650'500</b>	<b>9'778'000</b>	<b>8'873'900</b>				
Total des dissolutions de réserves					380'000		450'000				
<b>Excédent de charges final à couvrir par le Capital propre</b>			<b>55'418</b>	<b>372'900</b>		<b>454'100</b>		<b>398'700</b>	<b>719.41%</b>	<b>81'200</b>	<b>21.78%</b>

Synode	198'500.-
Conseil synodal et Services Généraux	758'800.-
Extérieur	35'800.-
Intérieur	4'346'500.-
Diaconie et entraide	272'500.-
Services cantonaux	1'290'800.-
Information – Communication	601'800.-
Finances et Administration	474'200.-





**E R E N**  
**Synode**

**Budget pour l'exercice 2013**

	COMPTES 2011		Budget 2012		Budget 2013		Par rapport au:	
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2011	Budget 2012
<b>Recettes</b>								
1. Contribution ecclésiastique		6'147'480.90		6'000'000.00		6'000'000.00	-147'500	
2. Part au subside const. / Subvention de l'Etat		828'903.00		835'500.00		835'500.00	6600	
3. Prestations des Communes urbaines		5'750.00		5'800.00		5'800.00	100	
4. Intérêts et produits des titres		22'599.80		15'000.00		15'000.00	-7'500	
5. Semaine d'offrande		68'974.00		10'000.00		10'000.00	-59'000	
6. a) Dons et legs		630'998.03		220'000.00		228'000.00	-258'000	8'000
b) Attribution des dons		145'000.00					-	-
c) Attributions voulues par les donateurs		220'000.00					-	-
<b>Total des recettes</b>		7'339'705.73		7'086'300.00		7'094'300.00	-245'500	8'000
							-3.34%	0.11%
<b>Dépenses</b>								
<b>SYNODE</b>								
1. Frais de session	18'683.10		15'000.00		18'500.00		-200	3'500
2. Imprimés et divers	19'701.85		30'000.00		25'000.00		5'300	-5'000
3. Culte cantonal / Journées thématiques	6'750.00		6'500.00		5'000.00		-1'800	-1'500
4. Le Louverain SA - achat de prestations	25'000.00		25'000.00		25'000.00			
5. a) Projets "4 axes priorités"			100'000.00		125'000.00		125'000	25'000
b) Prélèvement sur provisions							-120'000	-20'000
<b>Total Synode</b>	70'134.95		176'500.00		198'500.00		128'400	22'000
							183.03%	12.46%
<b>CONSEIL SYNODAL</b>								
1. a) Traitements et indemnités Conseil synodal	270'099.45		307'800.00		307'600.00		37'500	-200
b) Services généraux	366'763.55		366'200.00		372'900.00		6'100	6'700
2. Frais de séances	11'297.25		10'000.00		13'500.00		2'200	3'500
3. Délégations et vacations	7'511.65		7'500.00		7'500.00			
4. Abonnements, imprimés, divers	9'253.70		8'000.00		9'000.00		-300	1'000
5. a) Rencontre des permanents	12'324.95		15'000.00		15'000.00		2'700	
b) Prélèvement sur provisions		12'000.00						
6. a) Nouveaux projets synodaux					103'000.00		103'000	103'000
b) Attribution soutiens extérieurs					70'000.00		-70'000	-70'000
7. Frais des commissions			300.00		300.00		300	
<b>Total Conseil synodal</b>	677'250.55	12'000.00	714'800.00		828'800.00	70'000.00	93'500	44'000
							14.06%	6.16%
<b>EXTERIEUR</b>								
1. a) FEPS - contributions	124'931.00		72'600.00		72'600.00		-52'300	
b) Diminution contribution à la FEPS		50'000.00					50'000	
c) Participation des paroisses (Suisa, etc.)		7'070.00					100	
d) Attribution soutien extérieur		20'000.00		7'000.00		7'000.00		
2. Conseil œcuménique des Eglises (COE)	1'181.00		700.00		700.00		-500	
3. a) CER, BCER, CEPPE	22'767.00		26'700.00		29'500.00		6'700	2'800
b) Diminution contribution à la CER		60'000.00		60'000.00		60'000.00		
<b>Total Extérieur</b>	148'879.00	137'070.00	100'000.00	67'000.00	102'800.00	67'000.00	24'000	2'800
							203.16%	8.48%

R E C E T T E S

- ad 1 Tenant compte des rentrées stables de la contribution ecclésiastique de ces trois dernières années (pourtant dans un contexte économique difficile) et des rentrées actuelles (état fin septembre 2012), le montant porté au budget à été maintenu par rapport au budget 2012.
- ad 2 La subvention annuelle forfaitaire de l'Etat, fixée dans le Concordat entre l'Etat et les Eglises reconnues pour la période de 2009 à 2011, est de 1'560'000 fr. Les statistiques cantonales de la population et du nombre de personnes se déclarant membres d'une des confessions représentées par les trois Eglises déterminent la part de l'Eren. Le Concordat ayant été reconduit, le montant de la subvention actuelle a été repris pour le budget 2013.
- ad 3 En vertu d'un arrêté du Conseil d'Etat du 19 novembre 1943, les Communes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds sont tenues de verser à l'EREN, en remplacement partiel de l'indemnisation de logement des pasteurs, les sommes suivantes : Neuchâtel 3'800.- fr., La Chaux-de-Fonds 2'000.- fr.
- ad 5 En considérant les efforts financiers et en ressources humaines pour mener à bien la Semaine d'offrande, le nombre de sollicitations financières des paroissiens dans une année, et au vu du faible retour sur investissement, il a été décidé, dès 2012 de limiter la semaine d'offrande à une collecte cantonale avec une communication adaptée. Il a également été souhaité que les efforts soient concentrés sur la Contribution ecclésiastique, ce qui est fait par différents types d'actions.
- ad 6 Ce poste a été adapté en tenant compte de la moyenne des dons reçus des particuliers ainsi que des paroisses durant les années 2009 à 2011.

D E P E N S E S

SYNODE

- ad 1 Ce poste comprend les frais de deux sessions ordinaires, d'une session extraordinaire et d'une éventuelle séance de relevée : frais de déplacement et d'indemnité perte de gain des députés ainsi que les frais d'organisation des Synodes.  
Sont également compris dans ce montant les frais pour la rédaction des procès-verbaux du Synode par des personnes rémunérées.
- ad 2 Ces frais comprennent notamment le coût pour l'impression et l'envoi du rapport d'activité ainsi que de divers documents.
- ad 3 La somme budgétée correspond à d'éventuelles rencontres autour de thèmes synodaux. Le prochain culte cantonal aura lieu en 2014
- ad 4 Depuis 2011, la subvention globale au Louverain est remplacée par un achat de prestations, maintenu envers le nouvel exploitant et propriétaire du Louverain.
- ad 5 a+b Dans sa session du 8 juin 2011, le Synode a décidé des quatre axes de priorités. Une ligne est portée au budget dans le but de permettre le démarrage de projets, sous réserve de l'engagement de deux ou trois paroisses. Un prélèvement sur la réserve provenant de la dissolution de la paroisse allemande compense cette dépense. Les montants inscrits au budget 2013 sont un report des montants non-utilisés en 2012, et un don de 20'000.- fr. reçu d'une paroisse allemande pour soutenir un des projets. Les projets inscrits au budget 2013 sont au nombre de trois : Requieren / I – Célébration / Promotion du bénévolat.

CONSEIL SYNODAL / SECRETARIAT GENERAL

- ad 1a Ce poste comprend les charges salariales du président du Conseil synodal et des indemnités et décharges des conseillers synodaux. Cette indemnité équivaut à un 30% de poste par conseiller. La somme budgétée tient compte du fonctionnement du Conseil synodal à 6 membres dont deux à 20%.
- ad 1b Ce poste comprend les charges salariales du secrétaire général, de la secrétaire générale adjointe, du responsable RH ainsi que du responsable des Services cantonaux.
- ad 2 Montant adapté aux frais connus de 2012.
- ad 6 a+b Deux projets sont regroupés sous cette position, il s'agit de : "Aumônerie en entreprises" et "Parole aux endeuillés". Ces projets se doivent d'être auto-financés et se développeront en mesure des moyens trouvés (appels de fonds spécifiques, dons de particuliers, etc...).

**EXTERIEUR**

ad 1a Ce montant correspond à la part de l'EREN pour la prise en charge des frais de fonctionnement et des engagements extérieurs de la FEPS. La nouvelle clé de répartition entrée en vigueur en 2012 comme les inégalités qui existaient dans l'ancienne clé (cette inégalité, reconnue par la FEPS, donnait droit à une diminution de la subvention chaque année).

Les autres contributions fixées par l'Assemblée des délégués de la FEPS figurent dans d'autres rubriques ou sont prises en charge par divers organes de l'EREN, soit:

<b>Fonds Aide au Tiers-monde :</b>	
EPER (contribution statutaire)	29'330.- fr.
Centres d'accueil des réfugiés	2'635.- fr.
Accord-cadre FEPS, mission 21, DM-échange et mission	15'000.- fr.
<b>Collecte des paroisses :</b>	
Eglises à l'étranger	3'234.- fr.
<b>Fonds Aide au Tiers-monde et Collecte des paroisses :</b>	
Service des réfugiés de l'EPER	12'395.- fr.

ad 1b La nouvelle clé de répartition rend caduque cette rubrique.

ad 3a Ce poste comprend la participation de l'EREN aux frais de fonctionnement du Bureau de la CER et de la Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe (CEPPE). A noter que, dès 2010 le poste de président de la CER (poste à 30%) est financé par les Eglises membres, selon la clé de répartition.

La contribution de l'EREN à la CER, basée sur la clé de répartition, s'élève à 270'100 fr. contre 267'700 fr. en 2012. Cette somme totale imputée sous CER est ventilée dans différentes rubriques de ce budget. D'autres montants sont grevés ces rubriques pour un total de 67'800 fr. Ils portent notamment sur l'achat de prestations à la CER pour la formation des ministres et des laïcs et sur la participation aux frais de supervisions. La moitié des frais de supervisions est prise en charge par le Fonds Brandt.

	Ventilation du montant facturé par la CER	Achat de prestations complémentaires
Extérieur / 3	BCER, CEPPE	Formation continue
Intérieur / 5	CER-OPF	Supervisions (hors CER)
	29'500	32'800
	104'700	10'000
Services cantonaux / 14	CER-OPF	Formation bénévoles
Services cantonaux / 15	CER-OPEC	25'000
Information-communication / 9	CER-MédiaPro	
	----->	
	16'500	
	119'400	
Total contribution selon clé	270'100	Total hors contribution
		67'800
		Total imputé sous CER
		337'900

**Abréviations :** BCER Bureau de la Conférence des Eglises romandes  
 CEPPE Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe  
 CER Conférence des Eglises romandes  
 OPF Office protestant de la formation  
 OPEC Office protestant des éditions chrétiennes  
 MédiaPro Office protestant des médias

ad 3b Afin de tenir compte de la situation financière ainsi que du nombre de membres contribuables de l'EREN, une diminution de la contribution à la CER a été à nouveau accordée pour 2013.



## Synode

	COMPTES 2011		Budget 2012		Budget 2013		Par rapport au: COMPTES 2011	Par rapport au: Budget 2012		
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources				
<b>INTERIEUR</b>										
<b>a) Paroisses</b>										
1. a)	3'897'236.45		3'913'200.00		3'931'000.00		33'800	17'800	0.87%	0.45%
b)	47'902.60	80'000.00	55'000.00		55'000.00		7'100	-	14.82%	-
c)							-	-	-	-
2.	36'281.65		25'000.00		25'000.00		-11'300	63'200	-31.09%	45.86%
3. a)	76'640.80		137'800.00		201'000.00		124'400	50'000	162.26%	-
b)				50'000.00						
4. a)	11'119.95		45'000.00		45'000.00		33'900		304.68%	-
b)		11'119.95		45'000.00		45'000.00	-33'900		-304.68%	-
	<b>4'069'181.45</b>	<b>91'119.95</b>	<b>4'176'000.00</b>	<b>45'000.00</b>	<b>4'257'000.00</b>	<b>45'000.00</b>	<b>233'900.00</b>	<b>81'000.00</b>	<b>5.88%</b>	<b>1.96%</b>
<b>Sous-total Paroisses</b>										
<b>b) Divers</b>										
5. a)	107'702.70		133'700.00		137'500.00		29'800	3'800	27.67%	2.84%
b)	9'434.50		10'000.00		10'000.00		600	-13'000	5.99%	-
c)	10'000.00		10'000.00			13'000.00	-10'000	-10'000	-100.00%	-100.00%
6.										
7.	11'801.80		5'000.00		20'000.00		-11'800	-5'000	-100.00%	-100.00%
a)		7'699.55		5'000.00			7'700	5'000	100.00%	100.00%
b)							20'000	-16'000	-	-44.44%
c)							-20'000	16'000	-	44.44%
d)				36'000.00		20'000.00				
	<b>138'939.00</b>	<b>7'699.55</b>	<b>194'700.00</b>	<b>41'000.00</b>	<b>167'500.00</b>	<b>33'000.00</b>	<b>3'300.00</b>	<b>-19'200.00</b>	<b>2.48%</b>	<b>-12.49%</b>
<b>Sous-total Divers</b>										
<b>Total Intérieur</b>										
	<b>4'208'120.45</b>	<b>98'819.50</b>	<b>4'370'700.00</b>	<b>86'000.00</b>	<b>4'424'500.00</b>	<b>78'000.00</b>	<b>237'200</b>	<b>61'800</b>	<b>5.77%</b>	<b>1.44%</b>
<b>DIACONIE ET ENTRAIDE</b>										
<b>a) Diaconie</b>										
1. a)	200'000.00	120'000.00	292'600.00	120'000.00	317'600.00	120'000.00	117'600	25'000	58.80%	8.54%
b)	3'500.00						-3'500	-	-100.00%	-
2.	203'500.00	120'000.00	292'600.00	120'000.00	317'600.00	120'000.00	114'100.00	25'000.00	136.65%	14.48%
<b>Sous-total Diaconie</b>										
<b>b) Entraide</b>										
3.	73'400.00		70'900.00		70'900.00		-2'500		-3.41%	
<b>Attribution : 1% aide au Tiers-monde</b>										
<b>Sous-total Entraide</b>										
4.	73'400.00		70'900.00		70'900.00		-2'500.00		-3.41%	
5.	299.40		1'000.00		1'000.00		700		234.00%	
<b>Plate-forme cantonale de Diaconie</b>										
	277'199.40	120'000.00	367'500.00	120'000.00	392'500.00	120'000.00	115'300	25'000	73.35%	10.10%
<b>Total Diaconie et entraide</b>										



## INTERIEUR

- ad 1a Le budget a été établi en fonction du tableau des postes adopté par le Synode dans sa session du 9 juin 2010 et en tenant compte des données connues quant aux départs et aux nouvelles arrivées. L'augmentation est due à l'adaptation des hautes-paies et du renchérissement.
- ad 2 Cette rubrique est composée de deux éléments : un montant de 15'000.- fr. pour le service des remplacements, service fortement sollicité par l'impossibilité des ministres en fonction d'assumer en interne les différents remplacements nécessaires; le remplacement propre aux célébrations en langue allemande pour un montant de 10'000.- fr.
- ad 3a L'augmentation par rapport aux comptes 2011 provient du fait que les suffragances post-stages étaient jusqu'alors inscrites au budget dans la desserte ministérielle (Intérieur, ad 1a). Si elles ne peuvent être effectuées dans les postes vacants, elles apparaîtront sous cette rubrique, renommée "Traitements des ministres en formation". Le budget 2013 a ainsi été établi en tenant compte de deux stages à 100% (1 x 8 mois + 1 x 4 mois) d'un stage de 9 mois à 50%, ainsi que de deux suffragances à 50% (1 x 12 mois et 1 x 6 mois) et d'une suffragance à 80% durant 9 mois.
- ad 4 a+b Suite à la dissolution de la paroisse de langue allemande, les biens sont revenus à la Caisse centrale. Ces biens permettent de contribuer au financement des activités en langue allemande dans les paroisses de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Un 25% de poste est compris sous cette rubrique.
- ad 5 a Ce poste comprend la participation de l'EREN au budget de l'Office Protestant de la formation (OPF) de la CER et la prise en charge des frais de session pour les ministres et permanents qui suivent des cours de formation continue. Lors de l'établissement du budget 2012, il avait été tenu compte de l'adaptation de certaines durées de formation aux standards en vigueur : - Formation accentuée pour les 5 premières années de ministères; - Augmentation du nombre de jours de formation des stagiaires pour une mise en conformité avec les Eglises suisses alémaniques. L'achat de prestations à l'OPF avait également été augmenté de 4'800.- fr. afin de donner suite à la décision du Conseil synodal de prendre en charge l'entier des coûts de formation pour les permanents astreints. L'augmentation au budget 2013 est liée à l'adaptation du coût de référence des sessions de formation de l'OPF, coût qui n'avait subi aucune revalorisation depuis 2006.
- ad 5 c Le Fonds Brandt a accepté de prendre en charge les frais liés à une formation CPT ainsi que de participer au 50% des frais de supervisions des aumônier(e)s des hôpitaux et des EMS.
- ad 6 Au vu de la faible sollicitation du Fonds, l'attribution de la Caisse centrale ainsi que le soutien des paroisses à ce fonds sont suspendus pour 2013.
- ad 7a-b Cette rubrique comprenait le coût de la certification Equal Salary ainsi que des collaborateurs attachés à ces démarches. Ces coûts étaient couverts par une subvention du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). Ce projet a pris fin en 2012.
- ad 7c-d Cette rubrique comprend les frais de mise en place des "Bilans professionnels". Deux paroisses suisses alémaniques, souhaitant soutenir financièrement l'EREN, ont choisi de supporter le coût de mise en place des Bilans professionnels.

## DIACONIE ET ENTRAIDE

- ad 1a Suite aux négociations et discussions constantes avec le CSP, il a été convenu d'arrêter le montant de la subvention à 275'000.- fr. + 42'600.- fr. qui compensent les mises au prix du marché des loyers des immeubles occupés par le CSP ainsi que le mandat de la tenue de la comptabilité salariale.
- ad 2 Dans le cadre des mesures financières décidées en décembre 2010, la subvention à la Croix-Bleue a été diminuée de moitié pour 2011 et supprimée dès 2012.
- ad 3 Montant équivalent à 1% des recettes présumées. Lors du bouclage des comptes, c'est le 1% des recettes effectivement réalisées qui sera pris en considération.
- ad 5 La somme budgétée doit assurer le fonctionnement de la plate-forme de proximité (frais de matériel et de fonctionnement).

# Synode

	COMPTES 2011		Budget 2012		Budget 2013		Par rapport au:		
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2011	Budget 2012	
<b>SERVICES CANTONAUX</b>									
<b>a) Service formation</b>									
1.	490'553.95		529'000.00		460'300.00		-30'300	-68'700	-12.99%
2. a)	2'589.90	2'000.00	4'500.00		5'500.00		2'900	1'000	22.22%
b)									
3.	2'794.15		5'500.00		5'500.00		2'700		96.84%
4.	8'539.90		10'000.00		10'000.00		1'500		17.10%
5.	2'600.00		4'500.00		4'500.00		1'900		73.08%
6.	22'354.70		45'000.00		47'400.00		25'000	2'400	112.04%
7.				61'300.00		54'500.00	-54'500	6'800	5.33%
	529'432.60	2'000.00	598'500.00	61'300.00	533'200.00	54'500.00	-48'700.00	-58'500.00	-10.89%
<b>Sous-total Service formation</b>									
<b>b) Services d'aumôneries</b>									
8. a)	1'003'971.70	201'544.00	1'058'200.00	188'000.00	1'009'100.00	200'000.00	5'100	-49'100	0.51%
b)		31'390.00		50'000.00		50'000.00	1'500	-12'000	0.77%
c)		72'061.00		69'900.00		59'800.00	-18'600		-59.29%
d)		5'000.00		13'000.00		5'000.00	12'300	10'100	17.01%
e)		60'000.00						8'000	14.45%
f)									61.54%
g)			1'000.00		1'000.00				
	1'003'971.70	369'995.00	1'059'200.00	320'900.00	1'010'100.00	314'800.00	61'300.00	-43'000.00	-5.82%
<b>Sous-total Services d'aumôneries</b>									
<b>c) Autres tâches des Services</b>									
9.			1'000.00					-1'000	-100.00%
10.	73'607.50		800.00		800.00		800		
11.			65'000.00		73'000.00		-600	8'000	12.31%
	73'607.50		66'800.00		73'800.00		200.00	7'000.00	10.48%
<b>Sous-total Autres tâches des Services</b>									
<b>d) Autres charges imputées aux Services</b>									
12.	1'000.00		1'000.00		1'000.00				
13.	10'000.00		25'000.00		25'000.00		-10'000		-100.00%
14.	3'300.00		15'700.00		16'500.00		2'170	800	657.58%
15.	15'722.00		500.00		500.00		800		4.95%
16.			42'200.00		43'000.00		12'500.00	800.00	40.88%
	30'522.00		42'200.00		43'000.00		12'500.00	800.00	1.90%
<b>Sous-total Autres charges imputées aux Services</b>									
	1'637'533.80	371'995.00	1'766'700.00	382'200.00	1'660'100.00	369'300.00	25'300	-93'700	-6.77%
<b>Total Services cantonaux</b>									
<b>INFORMATION - COMMUNICATION</b>									
1.	189'000.00		172'000.00		172'000.00		-17'000		-8.99%
2.	118'635.50		148'400.00		133'000.00		14'400	-15'400	-10.38%
3.									
a)	10'089.40		20'000.00		20'000.00		9'900		98.23%
b)			5'000.00		5'000.00		5'000		
4.	1'600.00		10'000.00		10'000.00		8'400		525.00%
					6'100.00		6'100		
5.	3'095.30		1'000.00		1'000.00		-2'100		-67.69%
6.	4'326.40		2'000.00		2'000.00		-2'300		-53.77%
7.	65'126.00		67'300.00		73'300.00		8'200	6'000	12.55%
8.					60'000.00		60'000		
9.	113'117.00		118'400.00		119'400.00		6'300	1'000	0.84%
10.	504'989.60		544'100.00		601'800.00		96'800	57'700	10.60%
<b>Total Information - communication</b>									

## SERVICES CANTONNAUX

- ad 1 Ce poste regroupe les charges salariales du Service formation soit 2.1 postes pour la formation (Explorations théologiques, prédicateurs laïques, etc.), le soutien d'événements paroissiaux (animation) et l'aumônerie des écoles, 0.9 poste pour la catéchèse et 0.5 poste pour Terre Nouvelle. La diminution provient de la réduction d'un 0.5 poste de l'aumônerie des écoles, qui passe de 1 poste à 0.5 poste en raison de l'abandon du projet d'aumônerie à l'école secondaire.
- ad 2+b Ce poste comprend les frais de formation théologique (y compris les Explorations théologiques et l'organisation d'une journée théologique), le dialogue inter-religieux, la formation des prédicateurs laïques, la création d'événements permettant le débat théologique en lien avec la société civile et la réalisation de mandats quand ceux-ci nécessitent l'organisation de journées de formations.
- ad 3 Ce poste doit permettre aux responsables de la catéchèse d'organiser des cours ou camps pour des catéchètes, moniteurs et enseignants. Son utilisation effective dépend de l'intérêt pour ces cours et du nombre d'intervenants bénévoles ou rémunérés.
- ad 5 Ce montant est alloué à l'encouragement des animations en faveur de projets des œuvres d'entraide.
- ad 6 Sont compris dans ce poste les frais de fonctionnement de tous les permanents des services cantonaux: déplacements, locations de bureaux, téléphones, ADSL, matériel de bureau, etc.. L'augmentation s'explique par un besoin de renouvellement de petit matériel audio transportable pour les aumôniers.
- ad 7 Ce poste regroupe les charges liées à l'animation Terre Nouvelle, charges qui seront incluses dans la cible depuis 2013. Il s'agit de 46'800.- fr- pour le salaire de l'animateur (compris dans ld. 1), de 10'000.- fr. de Frais généraux TN (ad 4) et de 4'500.- fr. pour la participation aux frais d'animation TN (ad. 5). La diminution est due au fait que le poste passera de 60% à 50% après le départ en retraite de l'animateur.
- ad 8a Les charges salariales de tous les aumôniers (HNE, CNP, EMS, Institutions sociales, Etablissements de détentions, Aumôneries des Sourds – de rues) figurent sous cette rubrique.
- ad 8b Les subventions pour les aumôneries dans les hôpitaux ont été budgétées comme suit: Hôpital Neuchâtelois (HNE) : 139'000.- fr.; Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP) : 57'000.- fr.; Providence : 4'000.- fr.
- ad 8d Ce montant correspond à la participation des institutions sociales. Normalement, celles-ci paient les 4/5 des charges salariales des aumôniers qui interviennent dans les institutions concernées. En 2012, la Fondation des Perce-Neige a annoncé qu'elle devait supprimer la subvention payée jusqu'alors pour les frais de l'aumônerie dans les écoles spécialisées pour l'année scolaire 2012/2013. Pour l'EREN, cela représente une baisse d'environ 37'500.- fr., répartis sur 2012 et 2013. Une partie de cette somme (10'400.- fr.) sera compensée par un accord exceptionnel avec l'Eglise catholique romaine. Une demande de soutien aux Eglises alémaniques a été faite pour le solde (27'100.- fr.).
- ad 8e Participation d'une Eglise de la Suisse allemande aux charges de l'aumônerie de jeunesse.
- ad 9 La Commission de musique et liturgie a été mise en veille, dans l'attente de la mise sur pied, au niveau romand, d'une commission aux buts identiques.
- ad 11 Participation à raison de 50% aux frais du COD, les autres 50% étant assumés par l'Eglise catholique romaine. La diminution dans le budget 2012 provient du fait que le montant porté dans ce dernier tenait compte de la possibilité d'une réduction des charges salariales, mesure non-mise à exécution.
- ad 12 Selon les statuts de la Société Biblique Suisse le montant des cotisations est fixé en fonction du nombre de membres de l'Eglise.
- ad 13 Depuis 2003, le poste à mi-temps du responsable de la Bibliothèque des pasteurs est pris en charge dans le cadre du Service des bibliothèques de l'Université. La participation de la Caisse centrale est supprimée à partir de 2012. La suppression de la subvention de l'EREN à la Bibliothèque des pasteurs n'aura que peu de répercussions sur son fonctionnement. En effet, celle-ci dispose d'un important fonds de soutien qui peut prendre le relais de ce financement.

## INFORMATION – COMMUNICATION

- ad 1 Suite aux décisions du Synode de juin 2009, la participation de la Caisse centrale à la Vie Protestante est de 172'000.- fr. Ce montant comprend le salaire de la rédactrice neuchâteloise.
- ad 2 Cette rubrique comprend le poste à 100% de responsable de communication-information. En 2012, était inclus un 20% de poste supplémentaire dédié à la maintenance du site internet.
- ad 3a Ce poste doit permettre de mettre en place, ou continuer de développer, des outils web (Facebook, Twitter, etc...) en soutien de communication du site web, ainsi que de faire évoluer le site actuel.
- ad 3b Formation des secrétariats de paroisse, bénévoles et permanents aux outils communication, intranet et réseaux sociaux.
- ad 4 Ce poste comprend le renouvellement consécutif et nécessaire de l'identité visuelle. Suite au retard pris dans la réalisation de ce projet, les 10'000.- fr. portés au budget 2012 sont reportés au budget 2013.
- ad 5 Cette rubrique comprend les frais pour des projets en cours d'élaboration au sein de la CER : Services supplémentaires de relations médias (CIMO) (2'600.-) Argus (3'500.-), soit un total de 6'100.- fr.
- ad 8 L'augmentation de 6'000.- fr. concerne la mise à jour des génériques des émissions Passerelles.
- ad 9 Ce montant est consacré à la mise en place d'une série de 6 cultes télévisés dans le Canton de Neuchâtel.
- ad 10 Il s'agit d'un compte regroupant les contributions à la CER pour l'Agence de presse romande (Protestinfo), le Service de radio des Eglises romandes, le Service de TV des Eglises romandes, ainsi que le Service internet romand CIEPR (en charge par exemple du site [www.questiondieu.com](http://www.questiondieu.com)).

## Synode

### FINANCES ET ADMINISTRATION

	COMPTES 2011		Budget 2012		Budget 2013		Par rapport au: COMPTES 2011		Par rapport au: Budget 2012	
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources				
1. a) Traitements et charges	391'009.80	113'075.00	395'800.00	147'500.00	375'000.00	122'000.00	-16'000	-4.09%	-20'800	-5.26%
b) Restitutions pour mandats							-8'900	-7.89%	25'500	17.29%
2. Loyer, conciergerie, chauffage	49'246.45		47'400.00		43'700.00		-5'500	-11.26%	-3'700	-7.81%
3. Mobilier et machines de bureau	9'549.20		10'000.00		30'000.00		20'500	214.16%	20'000	200.00%
4. a) Fourniture de bureau	16'601.35		13'000.00		13'000.00		-3'600	-21.69%		
b) Mise à jour du système informatique			30'000.00		30'000.00		30'000	-		
c) Prélèvement sur provisions			27'500.00	30'000.00	27'500.00	30'000.00	-30'000	-		
5. Informatique cantonale	27'228.00		27'500.00		27'500.00		300	1.00%		
6. Frais généraux, ports, téléphone	29'082.76		25'000.00		25'000.00		-4'100	-14.04%		
<b>Sous-total I</b>	<b>522'717.56</b>	<b>113'075.00</b>	<b>548'700.00</b>	<b>147'500.00</b>	<b>544'200.00</b>	<b>122'000.00</b>	<b>12'600.00</b>	<b>3.07%</b>	<b>21'000.00</b>	<b>5.23%</b>
7. Intérêts passifs	234.40		500.00		62'500.00		-200	-100.00%	-500	-100.00%
8. a) Efforts financiers	88'037.25		62'500.00		54'000.00		-25'500	-29.01%		
b) Fundraiser : Traitement + charges	56'528.80		54'000.00		70'000.00		-2'500	-4.47%		
c) Prélèvement sur provisions		70'000.00		70'000.00	1'500.00	70'000.00	400	31.58%	400	36.36%
9. Frais Commissions et organe de contrôle	1'140.00		1'100.00		4'000.00		3'600	900.00%		
10. Allocations et subventions diverses	400.00		4'000.00		122'100.00	70'000.00	-24'300.00	-31.88%	-100.00	-0.19%
<b>Sous-total II</b>	<b>146'340.45</b>	<b>70'000.00</b>	<b>122'100.00</b>	<b>70'000.00</b>	<b>666'200.00</b>	<b>192'000.00</b>	<b>-11'800</b>	<b>-106.15%</b>	<b>20'900</b>	<b>4.61%</b>
Total Finances et administration	669'058.01	183'075.00	670'800.00	217'500.00	8'875'200.00	7'990'600.00				
<b>Résultat d'exploitation 1</b>	<b>8'193'165.76</b>	<b>8'262'665.23</b>	<b>8'711'100.00</b>	<b>7'959'000.00</b>						
Total des dissolutions de réserves				180'000.00		150'000.00				
<b>Perte / bénéfice exploitation 1</b>	<b>69'499.47</b>		<b>572'100.00</b>							
<b>Exploitation immobilière</b>										
1. Gestionnaire immobilier : Trait. + charges + frais	6'036.85		22'600.00		685'000.00		-6'000	-100.00%	-22'600	-100.00%
2. Entretien - Rénovation - Gérance	698'505.50		562'000.00		200'000.00	300'000.00	-13'500	-1.93%	123'000	21.89%
3. Prélèvement sur provisions				200'000.00	107'700.00		-300'000	-	-100'000	-50.00%
4. Intérêts hypothécaires	109'211.30		107'700.00		62'424.50		108'600	99.43%	110'100	102.23%
5. Projets immobiliers (construction+revalorisation)	62'424.50	62'424.50			685'836.20		-62'400	-100.00%		0.00%
6. Prélèvement sur provisions							62'400	100.00%		0.00%
7. Revenu des immeubles				691'500.00		883'300.00	-194'500	-28.23%	-191'800	-27.74%
<b>Résultat d'exploitation immobilière</b>	<b>876'178.15</b>	<b>751'260.70</b>	<b>692'300.00</b>	<b>691'500.00</b>	<b>902'800.00</b>	<b>883'300.00</b>	<b>-105'400</b>	<b>-84.39%</b>	<b>18'700</b>	<b>2337.50%</b>
Total des dissolutions de réserves immobilières				200'000.00		300'000.00				
<b>Perte / bénéfice exploitation immobilière</b>	<b>124'917.45</b>			<b>199'200.00</b>		<b>280'500.00</b>				
<b>Résultat d'exploitation 2</b>	<b>9'069'343.91</b>	<b>9'013'925.93</b>	<b>9'403'400.00</b>	<b>8'650'500.00</b>	<b>9'778'000.00</b>	<b>8'873'900.00</b>				
Total des dissolutions de réserves				380'000.00		450'000.00				
<b>Excédent de charges</b>	<b>55'417.98</b>		<b>372'900.00</b>		<b>454'100.00</b>				<b>398'700</b>	<b>719.41%</b>
à couvrir par le Capital propre									<b>81'200</b>	<b>21.78%</b>

## FINANCES ET ADMINISTRATION

- ad 1a Les traitements sont ceux de la responsable du secteur finances ainsi que de six collaboratrices et collaboratrices, soit l'équivalent de 5.2 postes. La diminution est due au fait que la Fondation Neuchâtel Additions, pour qui la comptabilité financière et salariale étaient tenues depuis plus de 20 ans, a dû trouver une solution pouvant couvrir les champs comptabilité et ressources humaines ce qui a mis un terme au mandat en cours. Il a été tenu compte de la diminution des charges salariales pour compenser cette perte de revenu.
- ad 1b Les restitutions concernent la réalisation de la comptabilité de la CER (dont l'équivalent d'un 10% pour le travail du responsable RH) et du CSP pour la gestion salariale. Pour rappel, le SEG tient également la comptabilité salariale d'un certain nombre d'employé(e)s paroissiaux (par exemple secrétaire) pour des montants symboliques. Afin de tenir des écritures et autres procédures de bouclage des comptes qui s'effectuent en début d'année, le montant budgété pour la Fondation Neuchâtel Additions a été estimé à 15'000.- fr.
- ad 3 Un montant de 20'000.- fr. est budgété pour le remplacement de la centrale téléphonique du Secrétariat général, remplacement rendu indispensable par la vétusté du matériel actuel.
- ad 4 b-c La mise à jour du système informatique pour la comptabilité financière et salariale prévue en 2012 n'a pas pu être effectuée. La ligne budgétaire est reportée en 2013. Le montant de l'investissement est compensé par une dissolution de la réserve constituée spécialement pour ces charges.
- ad 7 Le remboursement des prêts des membres de l'EREN et des paroisses effectués au printemps 2007 s'est terminé en 2012. Cette ligne budgétaire, qui correspondait aux intérêts liés à ces prêts, n'a dès lors plus raison d'être.
- ad 8a Ce poste comprend la partie des charges réparties entre les trois Eglises reconnues pour le traitement annuel de la contribution ecclésiastique ainsi que les charges propres à l'EREN liées à la valorisation de la contribution ecclésiastique. La diminution de ce poste par rapport aux comptes 2011 provient essentiellement de la réduction des frais liés à la Semaine d'offrande et au projet "Accompagnement des contributeurs" dont les frais sont moins élevés qu'imaginés au départ du projet.
- ad 8c Un don versé par une fondation alémanique a été attribué à ce poste pour aider au financement des projets liés aux efforts financiers.
- ad 10 Ce poste sert à payer les cotisations d'organismes dont l'EREN est membre et permet au Conseil synodal de répondre à des demandes de subvention qui lui sont adressées en cours d'année.

## EXPLOITATION IMMOBILIERE

- ad 1 Le mandat à 20% de la collaboratrice gestion immobilière (gestion des ventes et planification / réalisation des rénovations) en lien avec la politique de revalorisation du parc immobilier a pris fin début 2012.
- ad 2 Ce poste regroupe les frais d'entretien et de rénovations des immeubles ainsi que les honoraires de la gérance (Foncia Geco) chargée du mandat de gestion des immeubles et de la conduite des plans quinquennaux.
- ad 3 La réserve constituée au cours des dernières années en raison du report de certains travaux peut être légitimement dissoute.
- ad 4 L'augmentation de ce poste est liée au financement (crédit de construction et / ou nouvelles hypothèques) de la réalisation de différents projets de construction et de rénovation d'immeubles et de cures. Une partie de ces montants ne sont pas encore compensés en 2013 par les revenus locatifs. L'équilibre sera réalisé dès 2014.
- ad 7 Le revenu des immeubles a été adapté à la réalité des recettes prévisibles de l'exercice 2013 (en estimant les effets des ventes de cures, des cures non occupées temporairement, ainsi que du projet de rénovation de la Maison de Champréveyres qui représente une perte de loyer). Il prend aussi en compte le nouveau mode de gérance des locaux paroissiaux. Les loyers des appartements de fonction 2013 restent fixés à 1'000.- fr. par mois

## RECAPITULATION

### Dissolutions de réserves :

Pour mémoire, il s'agit de : Projets 4 axes 120'000.- fr / Système informatique 30'000.- fr. / Immeubles 300'000.- fr.

